

Préparer la partie III. Du DNB

Doc. 1 : plaquette pour le recensement militaire

JDC
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le « recensement est possible dans votre commune ».
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

Recensement : dénombrement détaillé des habitants d'un pays, dans ce cas précis, dénombrement des jeunes soumis au service national.

Doc.1 :

- 1) Décrivez l'image précisément.
- 2) Qui sont les personnes concernées par le recensement ?
- 3) Comment peut-on se faire recenser ?
- 4) Pourquoi est-ce important de se faire recenser ?

Doc. 2 :

- 5) En quoi consiste la JDC ?
- 6) Quelles sont les différences entre la JDC et l'ancien service militaire ?
- 7) A votre avis, pourquoi le service militaire a-t-il été suspendu ? Dans quel cas pourrait-il être rétabli ?
- 8) Rédigez un texte qui montre en quoi consiste le devoir de défense des mineurs.

DOC. 2 Le service militaire suspendu et remplacé depuis 1997

démocratiques.

Depuis la levée en masse des Français de 1792, afin de défendre « la Patrie en danger » et de renforcer l'armée française, le devoir de défense du territoire est lié à la citoyenneté. Tout Français de sexe masculin est donc susceptible d'être mobilisé afin de défendre le territoire national, ou, plus largement, de se battre pour son pays.

En France, la conscription et le service national de dix mois ont été réformés par la loi du 28 octobre 1997. Ils font place à une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), obligatoire pour tous, garçons et filles, avant 18 ans. La JDC permet d'informer les jeunes Français sur leurs droits et devoirs en tant que citoyens, ainsi que sur le fonctionnement des institutions de leur pays.

Au cours de cette journée, le jeune répond à des tests d'évaluation de ses capacités en lecture.

Il assiste à une présentation de la Défense nationale et des différentes formes d'engagement : volontariat pour l'insertion des jeunes en difficulté, service civique, réserve opérationnelle, métiers civils et militaires de la défense, sécurité civile. Cette journée est également l'occasion d'une sensibilisation au secourisme ainsi que d'une information sur le don de sang, de gamètes ou d'organes.

Enfin, chaque participant reçoit la *Charte des droits et devoirs du citoyen français*, ainsi qu'un certificat de participation, qu'il devra obligatoirement fournir lors de l'inscription aux examens et concours. Toutefois, « l'appel sous les drapeaux » peut être rétabli si la défense de la Nation le justifie.

D'après le site www.vie-publique.fr.

Préparer la partie III du DNB



1. « Féministes d'hier, combats d'aujourd'hui » Affiche du Centre Hubertine Auclert, 2014.

► En France, aujourd'hui, l'égalité entre les femmes et les hommes est-elle réelle ?

Le 6 juin 2000, une loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives a été promulguée. Elle a été inscrite dans la Constitution de la V^e République. En 2017, 27 % des députés à l'Assemblée nationale sont des femmes, 44 % sont conseillères municipales, 14 % sont maires.

2. Les grandes déclarations des droits de l'Homme

Art. 1^{er} – Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

■ Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789)

Art. 1^{er} – Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience, et doivent agir dans un esprit de fraternité.

■ Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)

- 1) Confrontez les informations des documents et présentez leur contradiction au sujet de l'égalité des femmes et des hommes en France.
- 2) Exprimez ce que signifie pour vous le slogan du document 1 : « C'était son combat, c'est le nôtre ».
- 3) Distinguez dans les documents les informations qui garantissent l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et celles qui prouvent l'inégalité entre les femmes et les hommes.
- 4) Vous êtes élu du Conseil de la vie collégienne, et vous animez une discussion sur l'égalité politique des femmes et des hommes. Quels sont vos arguments pour montrer que cette égalité est un combat et qui expliquent pourquoi vous êtes prêt-e à mener ce combat ?

Préparer la partie II du DNB

- 1) Sous la forme d'un développement construit d'une vingtaine de lignes et en vous appuyant sur des exemples précis, expliquez comment les institutions mises en place par Charles de Gaulle se sont adaptées à différentes situations politiques jusqu'en 1988.
- 2) Sous la forme d'un développement construit d'une vingtaine de lignes expliquez comment la France défend la sécurité dans le monde et sur son territoire.

Préparer la partie I.1 du DNB

Document. Appel du général de Gaulle du 22 juin 1940

L'appel du 22 juin 1940 est le second appel prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres, la BBC, alors que les conditions de l'armistice avec l'Allemagne sont connues.

Vous pouvez écouter l'appel et voir sa retranscription à l'adresse suivante : <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00300/appel-du-22-juin-1940.html>.

Les questions sont en page 2 du document.

Le gouvernement français, après avoir demandé l'armistice, connaît, maintenant, les conditions dictées par l'ennemi.

Il résulte de ces conditions que les forces françaises de terre, de mer et de l'air seraient entièrement démobilisées, que nos armes seraient livrées, que le territoire français serait totalement occupé et que le gouvernement français tomberait sous la dépendance de l'Allemagne et de l'Italie.

On peut donc dire que cet armistice serait non seulement une capitulation mais encore un asservissement.

Or, beaucoup de Français n'acceptent pas la capitulation ni la servitude pour des raisons qui s'appellent l'honneur, le bon sens, l'intérêt supérieur de la patrie.

Je dis l'honneur, car la France s'est engagée à ne déposer les armes que d'accord avec ses alliés.

Tant que ses alliés continuent la guerre, son gouvernement n'a pas le droit de se rendre à l'ennemi. [...]

Oui, nous avons subi une grande défaite.

Un système militaire mauvais, les fautes commises dans la conduite des opérations, l'esprit d'abandon du gouvernement pendant ces derniers combats nous ont fait perdre la bataille de France.

Mais il nous reste un vaste empire, une flotte intacte, beaucoup d'or.

Il nous reste des alliés dont les ressources sont immenses, et qui dominent les mers.

Il nous reste les gigantesques possibilités de l'industrie américaine. [...]

Cette guerre est une guerre mondiale.

Nul ne peut prévoir si les peuples qui sont neutres, aujourd'hui, le resteront demain. [...]

L'honneur, le bon sens, l'intérêt supérieur de la patrie commandent à tous les Français libres de continuer le combat là où ils seront et comme ils pourront. [...]

Moi, général De Gaulle, j'entreprends ici, en Angleterre, cette tâche nationale.

J'invite tous les militaires français des armées de terre, de mer et de l'air, j'invite les ingénieurs et les ouvriers français spécialistes de l'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui pourraient y parvenir, à se réunir à moi. J'invite les chefs, les soldats, les marins, les aviateurs des forces françaises de terre, de mer, de l'air, où qu'ils se trouvent actuellement, à se mettre en rapport avec moi. J'invite tous les Français qui veulent rester libres à m'écouter et à me suivre.

Vive la France libre dans l'honneur et dans l'indépendance !

- 1) Présentez l'auteur de l'appel et expliquez pourquoi il se trouve en Angleterre
- 2) Expliquez la phrase soulignée en quelques lignes en faisant appel à vos connaissances et aux informations tirées du document
- 3) Selon le général de Gaulle, quelles sont les causes de la défaite ?

- 4) Relevez et classez les arguments avancés par le général de Gaulle pour justifier la poursuite du combat

Argument(s) militaire(s)	Argument(s) diplomatique(s)	Argument(s) économique(s)

- 5) Montrez, en donnant au moins deux exemples de pays précis, que le général de Gaulle a raison de parler d'une « guerre mondiale » et de la future entrée en guerre de pays « neutres »